

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 7 avril 2014 à 18 heures**

Le 7 avril deux mil quatorze à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 02/04/14

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de votants : 14

**Présents** : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Aline MARTIN

**Pouvoir(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Michel CONSTANT

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :**

Après discussion et délibération, le Compte rendu du Conseil Municipal du 30/04/2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1- Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire** : Monsieur le Maire informe le conseil que ce dernier a la possibilité, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT).

Il précise que les décisions prises dans ce cadre sont signées personnellement par le Maire à charge pour lui d'en rendre compte au conseil en application de l'article L.2122-23 du CGCT.

**Après discussion et délibération, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- DECIDE**, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de déléguer au Maire lesdites attributions.

**2- Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués :**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le calcul pour les indemnités des élus en choisissant la strate de population de 1000 à 3499 habitants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- DECIDE que le calcul de l'indemnité de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués se fera à compter du 30 mars 2014 date de la prise de fonctions selon le taux fixé (en pourcentage de l'indice 1015) à savoir :**

**- Indemnité du Maire : 43.00 % de l'indice brut 1015**

**- Indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint : 16.50 % de l'indice brut 1015**

**- Indemnité des 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoints : 10.50 % de l'indice brut 1015 -**

**Indemnité des conseillers délégués : 6.00 % de l'indice brut 1015**

**- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du BP 2014.**

**3- Élection des délégués de la commission d'appels d'offres des marchés publics (CAO) :**

Vu le Code général des Marchés Publics (CMP) et notamment les articles 22 et 22-1 3° ; Considérant que le dépôt des candidatures s'effectue sous forme de liste, que l'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité » de ne pas procéder au scrutin secret » et que l'attribution des sièges s'effectue selon le système de la « représentation proportionnelle au plus fort reste » (art. 22-III du CMP).

Considérant que le nombre de **Sièges À Pourvoir (SAP)** est fixé à 5 et qu'une seule liste est proposée ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant que la liste unique a obtenu 14 suffrages :

**Sont élus :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Michel CONSTANT	Maryvonne AUDINOS
Gerben TONKENS	Georges VICENTE
Gilles QUATREMERE	Didier PERRET
Valérie HILAIRE	Marielle STABLO
Fabrice MARCHOIS	Evelyne RICHARD

#### 4- **Désignation des délégués au sein des organes intercommunaux :**

Le Maire propose de désigner les délégués qui siègeront au sein des divers organes intercommunaux suivants :

##### **Délégués au sein du Syndicat intercommunal Ouvèze-Payre :**

- 2 titulaires : M. Gérard BEAL  
M. Gerben TONKENS
- 2 suppléants : M. Michel CONSTANT  
M. Georges VICENTE

##### **Délégués au sein du Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV) :**

- 1 titulaire : M. Gilles QUATREMERE
- 1 suppléant : M. Gérard BEAL

##### **Délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie 07:**

- 2 titulaires : M. Didier PERRET  
M. Gerben TONKENS
- 2 suppléants : M. Michel CONSTANT  
M. Luc CHAMP

##### **Délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CAPCA :**

- 1 titulaire : M. Gilles QUATREMERE
- 1 suppléant : M. Gérard BEAL

##### **Délégués au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche :**

- 1 titulaire : M. Gérard BEAL
- 1 suppléant : M. Gilles QUATREMERE

**Après discussion et délibération, le conseil municipal, unanime :**

**DESIGNE les délégués ci-dessus désignés pour siéger au sein des syndicats énumérés ci-après :**

- **Syndicat Ouvèze-Payre**
- **SMEOV**
- **Syndicat Intercommunal d'Énergie 07**
- **CCID de la CAPCA**
- **Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche**

#### 5- **Élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L 123-4 à L 123-9 le Conseil Municipal procède à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale qui est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Outre son Président, le Conseil d'Administration comprend des membres élus au sein du Conseil Municipal et, des membres nommés par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire.

Au nombre des membres nommés figurent des représentants d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des

associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations de personnes handicapées chacune des associations ayant leur siège dans le département.

Les membres élus par le Conseil Municipal et les membres élus par le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les associations suivantes ont été contactées par courrier pour nous proposer des représentants : L'UDAF 07, Les Restos du Cœur - section de Flaviac -, L'Association des Paralysés de France 07, Le Secours Populaire de Privas, l'UNRPA - Section de Flaviac -, Docteur VILLAIN, Médecin Généraliste sur notre commune et la mission locale de Privas. Les représentants suivants ont été proposés :

**U.N.R.P.A :** Madame AMBLARD Jeanine, place Paul Riou - 07000 Flaviac  
Monsieur André FERRAND, quartier Charrière - 07000 Flaviac

**Le Secours Populaire :** M. François CHEVALIER, Mas Joinas - 07000 Flaviac

**Les Restos du Cœur :** Madame CHAMP Raymonde quartier la Cigale 07000 Flaviac  
Madame BARRUYER Geneviève quartier le Paradis 07000 Flaviac (suppléante)

**Médecin Généraliste :** Docteur VILLAIN François Impasse Sagnet 07000 Flaviac

**UDAF :** membre de droit au CCAS au terme du code de l'Action Sociale.

**La mission locale de Privas Moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche :** Mme Imarazene.

Aucune autre association n'ayant répondu le Maire propose que le Conseil d'Administration soit composé de 15 membres.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal, unanime, décide que le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS sera de 15 membres et décide d'élire les personnes suivantes qui s'étaient au préalable proposées :**

Membres élus du Conseil Municipal : Gérard Béal, Maire et Président du CCAS, Valérie Hilaire, Maryvonne Audinos, Claude Malègue, Morgane Rubini, Michel Constant, Luc Champ, Evelyne Richard.

Membres élus par le Maire : Jeanine Amblard, André Ferrand, Geneviève Barruyer, Raymonde Champ, François Villain, François Chevalier, Marie-Laure Imarazene et l'UDAF.

#### **6- Désignation des délégués au sein des commissions communales :**

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la composition des commissions communales suivantes :

- **Commission des finances** : Michel CONSTANT, Valérie HILAIRE, Luc CHAMP, Maryvonne AUDINOS, Gilles QUATREMERE, Marielle STABLO, Gerben TONKENS, Morgane RUBINI, Fabrice MARCHOIS.
- **Commission des Sports et Animations** : Luc CHAMP, Didier PERRET, Georges VICENTE, Gerben TONKENS, Valérie HILAIRE, Morgane RUBINI, Claude MALEGUE, Aline MARTIN, Marielle STABLO, Evelyne RICHARD.
- **Commission Information et Communication** : Maryvonne AUDINOS, Valérie HILAIRE, Morgane RUBINI, Gilles QUATREMERE, Georges VICENTE, Aline MARTIN, Luc CHAMP, Marielle STABLO, Fabrice MARCHOIS.
- **Commission des Calamités Agricoles** : Pierre SALLEE, Gerben TONKENS, Jacques CHAPUIS, Patrick DE MICHEAUX, Fernand DAUTHEVILLE.
- **Commission des Affaires scolaires :**
  - **Ecole élémentaire** : Aline MARTIN, Valérie HILAIRE, Gerben TONKENS
  - **Ecole maternelle** : Aline MARTIN, Valérie HILAIRE, Gerben TONKENS

- **Commission des travaux** : Michel CONSTANT, Georges Vicente, Didier PERRET, Gilles QUATREMER, Luc CHAMP, Marielle STABLO, Gerben TONKENS, Claude MALEGUE, Fabrice MARCHOIS.

#### **7- Désignation du correspondant défense :**

Le Maire rappelle aux membres du conseil la circulaire préfectorale N°706 du 11 juillet 2002 par laquelle Monsieur le Préfet décrivait les différentes actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en serait un vecteur fondamental et qui invitait chaque Conseil Municipal à désigner un correspondant en charge des questions de défense sur nos communes.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

A ce jour, le Ministère de la Défense souhaite que soit reconduit cet engagement de proximité de défense lors du renouvellement des Conseils Municipaux.

#### **Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, unanime :**

- **DESIGNE Monsieur Georges VICENTE en qualité de Correspondant en charge des questions de défense pour la commune de FLAVIAC.**

Monsieur Gerben TONKENS est contraint de quitter le conseil municipal pour obligations personnelles. Le nombre de votants passe à 13.

#### **8- Retrait adhésion Centre National d'Action Sociale (CNAS) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que de décembre 2000 à mars 2007 la commune était adhérente au **Centre National d'Action Sociale (CNAS)**.

Il précise que depuis 2008 plus aucune cotisation n'a été versée à cet organisme et qu'il convient aujourd'hui de confirmer la résiliation de cette adhésion au 31 décembre 2007.

Il informe l'assemblée que, dans le cadre de l'action sociale et du respect de la réglementation, la collectivité participe financièrement à :

- la garantie maintien de salaire souscrite par les agents communaux actifs
- la protection sociale complémentaire santé pour les agents actifs ayant souscrit un contrat de santé labellisé.

#### **Le conseil municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :**

**DECIDE de ne plus adhérer à cet organisme et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.**

#### **9- Adhésion de la CAPCA au SMEOV :**

Le maire rappelle à l'assemblée que la **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)** s'est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux collectivités et intercommunalités anciennement représentées au sein du SMEOV.

Suite à la création de cette nouvelle entité, la CAPCA souhaite adhérer au **Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV)**.

Conformément aux statuts du syndicat, il revient à chaque commune adhérente de s'exprimer quant à cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande d'adhésion de la CAPCA au SMEOV
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **10- Nomination des membres de la commission communale des impôts directs.**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire propose une liste de personnes qui pourraient siéger auprès de la commission en qualité de titulaires et de suppléants :

**1- liste de personnes qui pourraient siéger auprès de la commission en qualité de titulaires :**

<b>T.H :</b>	Mme MALEGUE Claude M. BOSC Jean-Paul Mme CHAMP Raymonde M. PERRET Jean-Gilles	LA MEANSOLE FLAVIAC LA MEANSOLE FLAVIAC LA CIGALE FLAVIAC TREGUEL FLAVIAC
<b>T.F.B :</b>	M. SALLEE Pierre M. VIALATTE Michel M. VEY Eric	QUARTIER MÛRE FLAVIAC MAS DE LA JOINAS FLAVIAC RUE DE RIAS FLAVIAC
<b>F.N.B :</b>	M. DEMICHEAUX Patrick M. TONKENS Gerben	BLANC FLAVIAC CHEYLUS FLAVIAC
<b>HORS COMMUNE :</b>	M. ARNAUD Christian	74 RUE MALET ST PERAY
<b>PROP BOIS :</b>	M. VOLLE Christophe	CHASSAGNE COUX

**2 - liste de personnes qui pourraient siéger auprès de la Commission en qualité de suppléants :**

<b>T.H :</b>	M. BROT Jean-Louis M. GIFFON Bruno M. FERRAND André M. FERRAND Maurice	LAZAYETTE FLAVIAC rue du 6 juin 1944 FLAVIAC LA CHARRIERE FLAVIAC MURE FLAVIAC
<b>T.F.B :</b>	M. BERTRAND Jean M. SAGNES Hugues M. DUMAS Yves	LA MEANSOLE FLAVIAC LA MEANSOLE FLAVIAC R.N 104 FLAVIAC
<b>F.N.B :</b>	M. DUBOIS Jacques M. FLANDIN Eric	PARAUD FLAVIAC LES BRUYERES FLAVIAC
<b>HORS COMMUNE :</b>	M. VALLA Joël ST ALBAN	LA BRASSERIE ST JULIEN EN
<b>PROP BOIS :</b>	M. MEULENBELT	UTRECHT PAYS-BAS

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, unanime :**

- **ACCEPTE la proposition des membres susnommés,**
- **MANDATE le Maire pour transmettre la liste à la Direction des Services Fiscaux.**

**11- Convention Commune / État – installation sirène étatique au système d’alerte et d’information des populations :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune est concernée par le risque « crues » de la rivière Ouvèze et que la Préfecture de l’Ardèche souhaite installer une sirène d’alerte, propriété de l’État, sur un bâtiment, propriété de la Commune qui sera raccordée au **Système d’Alerte et d’Information des Populations (SAIP)**. Ce raccordement permettra le déclenchement à distance du système tout en conservant si besoin est, un déclenchement manuel.

Afin de procéder à l’installation de cette sirène, une convention avec l’État doit être signée.

Par cette convention, la commune s’engage entre autres à :

- Assurer la prise en charge financière et technique du raccordement au réseau électrique et de la fourniture en énergie de la totalité de l’équipement ;

- Assurer la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau de la totalité de l'équipement.

**Après discussion et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE la signature de ladite convention avec l'État et charge Monsieur le Maire de régler toutes les formalités afférentes à ce dossier.**

**Questions diverses :**

- SMACL : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la SMACL (mutuelle d'assurances) propose une protection juridique des élus dans l'exercice de leurs fonctions.
- FOL 07 et rythmes scolaires : La fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche invite à une réunion d'information sur la formation BAFA « base » destinée aux personnels ATSEM dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires le jeudi 17/04 à 17h30 au siège de la FOL. Valérie Hilaire représentera la commune de Flaviac.
- AG de l'Office de tourisme : L'assemblée générale est fixée au 14 avril à 18h. Mme Evelyne RICHARD propose d'y assister.
- Diagnostic de la forêt : réunion prévue le 14/04 à Coux à 14h. Messieurs VICENTE et CHAMP y participeront.
- Arrêt de bus Quartier Paradis : Le service transports de la région Rhône-Alpes consulté quant à la création d'un arrêt de bus au lieu-dit Paradis informe que cette compétence est dévolue à la **Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche (CAPCA)** et ne donne pas suite à la demande.
- Enduro des châtaignes : il se déroulera le 20 avril 2014
- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : cette nouvelle structure d'accueil de jeunes enfants des communes de St-Julien et de Flaviac devrait voir le jour dans des locaux situés à St-Julien-en-St-Alban en septembre 2014.
- Centres sociaux et UNRPA : une journée territoriale « retraités actifs » est prévue le 2 juillet – espace du Gaucher. Il s'agira d'un temps convivial, ludique et/ou informatif.
- Monsieur le Maire rappelle quelques dates importantes :
  - la réunion du PLU avec les Personnes Publiques Associées le 22/04 à 14h en Mairie.
  - La commission finances du mercredi 9/04 à 18h00 en Mairie
  - Le conseil municipal fixé au lundi 14/04 à 20h00 en Mairie
  - La réunion du CCAS fixée au vendredi 18/04 à 17h30 en Mairie

M. Marchois demande si des permanences d'élus seront instaurées et si des adresses mail seront mises à disposition des élus sur le site de la commune. Toutes ces questions seront étudiées lors de la 1<sup>ère</sup> réunion communication.

Mme Richard souhaite connaître les fonctions des conseillers délégués. M. Béal les détaille.

La séance est levée à 20h30.

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac

Michel Constant,  
Secrétaire